NOTE D'ORIENTATION

ONU FEMMES

DE LA RECHERCHE À L'ACTION :

COMBATTRE LA VIOLENCE BASÉE SUR LE GENRE À L'ENCONTRE DES FEMMES ET DES FILLES MIGRANTES

Photo: UN Women / M. R. Hasan

Résumé

Le statut de migrant accentue les risques courus par les femmes et les filles face aux différentes formes de violence basée sur le genre (VBG) dans les pays d'origine, de transit, de destination et de retour. Leur plus grande vulnérabilité à la violence basée sur le genre ne provient pas seulement des formes multiples et croisées de discrimination à laquelle elles sont confrontées, mais elle est aussi le fait d'inégalités structurelles et de genre, notamment l'absence d'accès aux voies de migration sécurisées et régulières. Les violences à l'encontre des femmes migrantes se produisent à toutes les étapes de la migration et sont commises par différents acteurs. Parmi ceux-ci, on retrouve les passeurs, les trafiquants d'êtres humains, les autorités (à savoir la police et les gardes-frontières), les partenaires intimes et les autres migrants. Cette situation a été aggravée par la pandémie de COVID-19 qui a conduit à des restrictions de voyage et à la fermeture de frontières, obligeant les femmes et les filles à se tourner vers des routes plus dangereuses, notamment en faisant appel à des passeurs. L'aggravation de la pauvreté et l'incapacité à pouvoir accéder à un travail décent ont également conduit certaines femmes migrantes à accepter des opportunités économiques risquées, les rendant plus vulnérables à la violence, aux abus et à l'exploitation. Afin de combattre et prévenir la violence à l'encontre des femmes et des filles migrantes et d'améliorer la fourniture de services essentiels aux survivantes, il est essentiel de renforcer la collecte, l'analyse et la diffusion sûres et éthiques des données relatives à leurs expériences de la violence, et de veiller à ce que les fournisseurs de services sociaux, de santé et de justice soient formés aux besoins spécifiques des femmes et des filles migrantes, notamment comment les identifier et les aider par une approche axée sur les survivantes et sensible au genre.

Introduction

À l'échelle mondiale, une femme sur trois a subi des violences sexuelles ou des violences commises par un partenaire intime au moins une fois dans sa vie[1] . Même si la violence faite aux femmes et aux filles migrantes est vraisemblablement beaucoup plus élevée du fait de leur situation de vulnérabilité, aggravée par les formes multiples et croisées de discrimination auxquelles elles sont confrontées[2] , on constate un manque de données et d'analyses complètes sur la problématique[3] . En outre, on note l'absence significative de données sur l'exploitation, les abus et la violence dont sont victimes les travailleuses migrantes, en particulier dans les emplois peu qualifiés[4] .

La violence basée sur le genre est définie comme tout acte préjudiciable commis contre la volonté d'une personne et fondé sur les rôles différents des hommes et des femmes que leur attribue la société, et elle prend racine dans des inégalités de genre et des normes néfastes profondément ancrées. La violence basée sur le genre englobe les actes qui infligent des préjudices ou des souffrances physiques, sexuelles ou mentales, la menace de tels actes, la contrainte et toute autre privation de liberté [5]. Elle a des conséquences néfastes et durables sur le bien-être, la santé et la sécurité des survivantes, affectant leurs performances scolaires et

impactant la productivité et le développement des pays d'origine, de transit et de destination. Elle est une violation grave des droits de l'homme, ancrée dans les normes de genre néfastes et les croyances et comportements culturels discriminatoires qui perpétuent les inégalités entre les femmes et les hommes. L'absence de voies migratoires sûres et régulières accroît le risque de violence basée sur le genre chez les femmes et les filles migrantes. Cette situation est aggravée par un accès limité aux services et informations, notamment sur les droits, ainsi que par les barrières linguistiques et l'accès limité ou inexistant à un travail décent et aux opportunités en matière d'éducation.

Bien que les hommes et les garçons soient également victimes de violence basée sur le genre à tous les stades de la migration, cette note d'orientation vise à exploiter les données, les études et les programmes disponibles pour mieux comprendre les expériences des femmes et des filles migrantes qui sont encore affectées de manière disproportionnée par toutes les formes de violence basée sur le genre. On sait que les migrants qui s'identifient comme LGBTIQ+[6] sont confrontés à une plus forte discrimination et à des risques accrus de violence basée sur le genre. Cependant, il y a toujours une absence de données sur cette question qui ne sera pas traitée dans ce document.

Cette note d'orientation se termine par un ensemble de recommandations à l'intention des acteurs pour combattre la violence basée sur le genre qui est une violation systématique des droits de l'homme.

La violence basée sur le genre à tous les stades de la migration

Les femmes et les filles sont souvent plus susceptibles de subir un continuum de violence basée sur le genre à tous les stades de la migration, allant de l'intimidation aux violences verbale, physique, psychologique et sexuelle. Souvent, les actes de violence ne surviennent pas une fois mais plusieurs reprises, au départ du pays d'origine, en transit, à l'arrivée dans le pays de destination et au retour. Sur certaines routes migratoires, le risque de violence basée sur le genre est particulièrement élevé. Par exemple, une étude menée auprès de migrants ayant emprunté la route méditerranéenne entre l'Afrique du Nord et l'Italie a révélé que 90 pour cent des femmes et des filles ayant participé à l'étude ont été victimes de viols à un moment donné de leur voyage[7] . Par ailleurs, certaines femmes migrantes, en particulier celles qui utilisent des canaux irréguliers, courent un risque accru d'être victimes de traite de personnes, notamment à des fins d'exploitation sexuelle, de travail forcé et de servitude domestique.

La menace ou le vécu de la violence basée sur le genre peut être un motif de migration pour les femmes et les filles. Par exemple, dans la Corne de l'Afrique, les femmes et les filles migrent pour échapper à la violence basée sur le genre et à d'autres pratiques néfastes comme les mutilations génitales féminines et le mariage des enfants[8] . Dans certains cas, la décision des femmes de migrer peut les exposer à des risques accrus de violence de la part de leurs parents ou tuteurs, de leurs partenaires intimes ou des membres de la communauté qui ne sont pas d'accord avec leur décision[9] .

Les politiques et les lois en matière de migration reproduisent ou renforcent souvent les inégalités de genre. Les restrictions et les interdictions liées au genre, y compris celles qui visent à protéger les femmes et les filles contre les risques d'exploitation et d'abus, risquent aussi de limiter l'accès pour les femmes et les filles à une migration régulière, augmentant ainsi le risque de violence basée sur le genre sur des routes irrégulières plus risquées. La violence basée sur le genre peut être commise par de divers acteurs, dont les passeurs, les trafiquants d'êtres humains, les autorités (à savoir la police et les gardes-frontières), les partenaires intimes ou les autres migrants. Les passeurs sont les principaux auteurs de violences à l'encontre des femmes et des filles migrantes dans le monde entier ; une enquête menée auprès de près de 2 000 victimes ou témoins de violences basées sur le genre a révélé que le long du couloir migratoire de l'Afrique orientale et de la Corne de l'Afrique, 90 pour cent des incidents de ce type étaient le fait de passeurs[10] . Les passeurs, qui ont souvent recours à ce stratagème « partez maintenant et vous payerez après », exigent des sommes exorbitantes aux migrants pour qu'ils poursuivent leur voyage. Ce qui aboutit souvent à la servitude pour dettes et augmente le risque pour les femmes migrantes d'être soumises au travail forcé, à l'exploitation sexuelle, ou encore à la prostitution forcée ou à la prostitution de survie, c'est-à-dire fournir des services sexuels en guise de « paiement » pour un passage sûr[11] .

Conscientes du risque élevé de violence basée sur le genre, de nombreuses femmes migrantes prennent des précautions pour éviter les grossesses non désirées en cas de viol. Pour les femmes érythréennes qui transitent par la Libye pour se rendre dans le sud de l'Europe, il a été signalé que ces précautions consistaient non seulement à prendre des contraceptifs injectables, mais aussi, dans certains

cas, à voyager alors qu'elles sont enceintes ou elles sont accompagnées de jeunes enfants afin de prévenir le risque de violence. Cependant, on ignore si cette situation a augmenté le risque pour les enfants avec lesquels elles voyageaient. Par ailleurs, de nombreuses femmes mariées à travers l'Afrique du Nord le font séparément de leurs maris, car elles sont conscientes que ces derniers seraient probablement tués s'ils tentaient d'intervenir en cas d'agression de leurs épouses[12] .

Photo: UN Women / Ryan Brown

Dans les pays de transit ou de destination, les femmes migrantes, notamment celle qui n'ont pas de papiers, n'ont souvent pas accès à un travail décent et à la protection sociale. Elles sont donc plus susceptibles d'accepter des conditions de travail déplorables, beaucoup d'entre elles travaillant dans l'économie informelle avec une protection du travail limitée ou inexistante. Ce qui aggrave le risque de violence, d'abus et d'exploitation basés sur le genre au travail[13] . Les femmes migrantes sont moins susceptibles de signaler les cas de violence basée sur le genre par crainte de perdre leur emploi, leur partenaire ou leur statut de résident[14] . Par exemple, aux États-Unis, les travailleurs agricoles migrants et les concierges mal payés sont souvent victimes de harcèlement sexuel et d'agressions sexuelles de la part de leurs supérieurs, qu'ils ne dénoncent généralement pas par crainte des conséquences[15] .

Les femmes migrantes dont le statut de résidente dépend de leur partenaire courent un risque élevé de violence conjugale et domestique, et ne dénoncent pas ces incidents par crainte d'être expulsées[16] . En outre, les systèmes de parrainage, tels que le système de la *Kafala* pratiqué dans les pays du Golfe, placent les femmes migrantes dans des situations de vulnérabilité accrue, car elles ne peuvent pas entrer ou quitter librement le pays, ni démissionner ou changer d'emploi, ce qui les oblige à subir la violence et le harcèlement[17] .

En outre, les femmes migrantes victimes de traite ne dénoncent pas forcément leur situation d'exploitation craignant pour leur sécurité personnelle et les représailles des trafiquants, mais aussi par peur d'être traitées par les autorités gouvernementales comme des criminelles ou des délinquantes[18] . Plutôt que de respecter la sécurité et les droits des victimes de la traite, les autorités recourent souvent à la menace de poursuites pénales et administratives, y compris l'expulsion, afin de les amener à collaborer de manière coercitive dans le cadre des enquêtes[19] .

Impacts de la COVID-19 : la « pandémie qui obscurcit encore ces femmes vivant déjà dans l'ombre »

La pandémie de COVID-19 a aggravé le risque de violence basée sur le genre pour les femmes à tous les stades de la migration[20] , notamment celles en situation irrégulière ou celles appartenant à des minorités sexuelles et de genre, qui sont moins enclins à dénoncer les violences par crainte de la discrimination ou de se faire arrêter ou expulser. Par exemple, une étude récente menée en Tunisie par l'initiative du Mécanisme de suivi des migrations mixtes a révélé que sur les 766 femmes interrogées, 61 % ont fait état d'un risque accru de violence domestique et 42 pour cent d'un risque accru d'exploitation sexuelle en raison des mesures mises en place pour combattre la COVID-19[21] .

Durant la pandémie, les travailleuses migrantes qui ont gardé leur emploi ont été davantage exposées à la violence et au harcèlement au travail, tandis que les mesures de confinement ont renforcé l'isolement et réduit la possibilité pour les femmes migrantes de quitter leurs mauvaises conditions de travail[22] . Avec la fermeture partielle ou totale des frontières par de nombreux pays, ces restrictions ont conduit beaucoup de femmes et de filles migrantes à chercher d'autres routes migratoires, plus dangereuses, les rendant vulnérables à la traite des personnes[23] .

Les femmes migrantes qui retournent dans leur pays d'origine à cause de la pandémie de COVID-19 sont également vulnérables à la violence, notamment dans les centres de quarantaine, et peuvent souffrir de discrimination, de stigmatisation et de violence, du fait qu'elles sont perçues comme propageant la COVID-19[24] .

LA COVID-19 ET LA VIOLENCE CONTRE LES FEMMES : LES PREUVES DERRIERE LE DISCOURS

En 2021, ONU Femmes, en partenariat avec le FNUAP et Quilt.AI, a entrepris une étude de recherche en ligne sur les comportements de violence à l'encontre des femmes pendant la pandémie de COVID-19, à l'aide du « Big Data », « COVID-19 and Violence Against Women : The evidence behind the talk. » L'étude a identifié des tendances à partir de données générées par les commentaires sur les plateformes des réseaux sociaux et les moteurs de recherche et a souligné que si les femmes migrantes souffrent de la violence, les obstacles pour accéder à l'aide peuvent les dissuader de faire des recherches : près de 80 % des recherches dans les quartiers à forte densité de migrants (hommes et femmes) dans trois pays de destination (Malaisie, Singapour et Thaïlande) étaient liées à la santé mentale, mettant en évidence une augmentation des sentiments de stress, de dépression, de peur, d'anxiété et de solitude parmi les populations migrantes. Parmi celles-ci, on estime que 20 % ont été classées comme des recherches d'aide[25]. Au même moment, la fourniture de services essentiels pour la prévention et le traitement de la violence basée sur le genre a été fortement perturbée par les mesures de confinement et la réaffectation des ressources financières, du personnel et des espaces pour répondre à la crise de la COVID-19, rendant encore plus difficile pour les femmes migrantes la recherche de soutien[26].

De la recherche à l'action : lutter contre la violence basée sur le genre à l'encontre des femmes migrantes

Sachant que la violence peut être à la fois un moteur et un facteur de risques à toutes les étapes de la migration, la gouvernance de la migration doit contribuer à réduire les risques de violence et garantir la fourniture de services essentiels de qualité et axés sur les survivantes. Augmenter les possibilités et les voies de migration régulière qui respectent le principe d'égalité et de non-discrimination peut contribuer à réduire la prévalence de la violence à l'encontre des femmes et filles migrantes. Les voies migratoires régulières et sensibles au genre permettent aux femmes et aux filles de migrer en toute sécurité, garantissant ainsi une meilleure protection de leurs droits humains et leur facilitant l'accès à un travail décent, à la protection sociale et aux services publics, ainsi qu'à l'éducation et à la formation professionnelle. Fournir un accès égal à des voies migratoires sûres et régulières peut également contribuer à éradiquer le besoin de migration irrégulière, notamment le recours aux passeurs, ainsi qu'à prévenir l'exploitation des courtiers et intermédiaires sans scrupules et à réduire la violence basée sur le genre, y compris la traite des personnes[27].

Photo: UN Women / Younghwa Choi

En plus de l'augmentation des possibilités de migration régulière, le développement et le renforcement de politiques, de programmes et de services sensibles au genre et basés sur des données probantes peuvent jouer un rôle clé dans la réduction – voir de l'élimination – de la violence à l'encontre des femmes migrantes et dans l'amélioration des services fournis aux survivantes. Pour ce faire, il est essentiel de collecter, d'analyser et de diffuser les données relatives aux expériences de violence sur les femmes migrantes. Cependant, la collecte actuelle de données sur la violence faite aux femmes migrantes présente un certain nombre de contraintes majeures :

1. Le caractère sensible de la violence faite aux femmes et aux filles pose un certain nombre de défis méthodologiques et éthiques. La réponse à ces défis exige une attention particulière sur la sécurité des personnes interrogées et des enquêteurs, un accompagnement des femmes qui rapportent des incidents de violence, et une conception élaborée des enquêtes et de la collecte des données, ainsi qu'une formation complète des enquêteurs. Il existe des protocoles internationaux pour mitiger ces défis, mais il faudrait aussi une volonté politique et des capacités techniques et financières.

2. Les instruments de collecte de données sur la violence basée sur le genre, lorsqu'ils existent, sont souvent conçus pour évaluer la prévalence à un niveau agrégé, avec une méthodologie d'échantillonnage qui ne permet pas facilement une analyse approfondie des sous-groupes, à l'instar des femmes migrantes.

3. Les femmes migrantes en situation de vulnérabilité, telles que les travailleuses domestiques logées au domicile de leur employeur, les migrantes en transit et les travailleuses migrantes actives dans l'économie informelle, peuvent être plus exposées à la violence basée sur le genre, mais elles sont souvent isolées et difficiles à joindre pour la collecte de données.

4. Les femmes migrantes doivent se sentir à l'aise lorsqu'elles donnent des informations sensibles lors de la collecte de données, ce qui n'est pas chose aisée étant donné la stigmatisation sociale et la honte liées à la violence basée sur le genre dans beaucoup de pays.

5. Il y a un manque de standardisation dans la terminologie de la VBG, dans les outils de collecte de données et la classification des incidents, en plus du manque d'uniformité dans la méthode et le type de données collectées par les gouvernements, les organisations internationales et les organisations de la société civile, rendant les comparaisons et les synthèses difficiles.

Il est également essentiel de fournir les informations sur les risques de violence basée sur le genre et les conseils sur la façon d'accéder à une assistance dans des formations avant le départ, aux étapes clés du voyage et à l'arrivée dans les pays de destination. Les campagnes de communication sensibles au genre et fondées sur des données probantes et sur les droits de l'homme et une bonne compréhension des facteurs de risques sont donc essentiels. Les réseaux de pairs et les organisations de la société civile peuvent jouer un rôle clé dans la diffusion de l'information. Ils doivent disposer d'informations pertinentes et vérifiées et disposer de capacité à joindre les communautés, y compris par le biais des réseaux sociaux. Il convient d'informer les femmes et les filles migrantes survivantes de violences basées sur le genre, dans les langues appropriées, sur l'existence des services essentiels et des voies de référencement. Les agents étatiques, y compris le personnel des services frontaliers et les forces de l'ordre, doivent être formés pour identifier et assister les femmes dans une approche axée sur la survivante[28] .

De la recherche à l'action : assurer la disponibilité des services essentiels pour les femmes migrantes

Assurer l'accès coordonné aux services essentiels à toutes les étapes de la migration – de la justice et la police aux services sociaux et de santé – est important pour les survivantes de violence basée sur le genre[29] . Ces services essentiels devraient être disponibles et accessibles aux femmes et filles migrantes, quel que soit leur statut migratoire, et fournis d'une manière adaptée au genre, à la culture et à la langue, sans oublier les besoins des personnes en situation de handicap. Les services essentiels devraient également être proposés à différents jours, à différentes heures et en divers lieux, aussi de manière virtuelle via des lignes d'assistance et des applications, afin de faciliter l'accès aux femmes migrantes. Les services devraient prioriser la sûreté et la sécurité des femmes migrantes ayant subi des violences basées sur le genre, et les informations relatives aux prestations de services ne doivent jamais être transmises aux agents de l'immigration.

La coordination des systèmes nationaux et transnationaux est essentielle pour garantir la clarté des rôles et des responsabilités de tous les secteurs et prestataires de services grâce à des protocoles et normes convenus. Cette approche permet d'améliorer les réponses à la violence et constitue une solution plus efficace que les agences individuelles travaillant de manière isolée[30] . Il est vital que les procédures opérationnelles standard et les voies de référencement nationales et locales en matière de VBG identifient les femmes et les filles migrantes comme étant plus exposées à la violence basée sur le genre et indiquent comment leur fournir des services adaptés. Par exemple, en 2020, le ministère indonésien de l'autonomisation des femmes et de la protection de l'enfance a lancé des directives sur la protection des travailleuses migrantes pendant la COVID-19 et un protocole pour traiter la violence basée sur le genre et la traite des personnes pendant la COVID-19[31] . Ces documents constituent les procédures opérationnelles standard garantissant la disponibilité des services complets en matière de VBG pour les femmes en Indonésie et à l'étranger pendant la pandémie de COVID-19. Le protocole propose une liste de coordonnées de tous les prestataires de services liés à la VBG afin de garantir une gestion rapide des cas tout au long de la pandémie[32] .

Photo: UN Women / Felipe Abreu

Tous les prestataires de services devraient être formés pour la prise en charge appropriée des femmes migrantes qui ont subi des violences, et s'assurer que les services sont fournis sans discrimination. Il est aussi important que les prestataires de services comprennent la réticence des femmes et des filles migrantes à accéder aux services par crainte d'être arrêtées et expulsées[33]. Il est en outre essentiel que les agents frontaliers disposent des capacités, des compétences et des connaissances requises pour identifier les victimes et les survivantes de violence basée sur le genre par une approche axée sur les survivantes et sensible au genre, et les référer aux services essentiels.

Pour renforcer la coordination des services essentiels destinés aux femmes migrantes et la gouvernance des processus et des mécanismes de coordination, il convient de promouvoir les liens au niveau international, par des accords et mécanismes régionaux, multilatéraux et/ou bilatéraux ou par des accords bilatéraux de protection sociale intégrant une réponse spécifique à la violence faite aux travailleuses migrantes. Les ambassades devraient collaborer pour garantir la disponibilité et la coordination des services essentiels, aussi bien dans le pays de destination qu'au retour dans le pays d'origine. Par exemple, depuis 2019 la République socialiste du Vietnam[34] forme régulièrement le personnel de ses ambassades et consulats sur la violence basée sur le genre, la migration de travail et la traite des personnes, ainsi que sur leur rôle pour lutter contre la violence, y compris la traite des personnes, par la fourniture de services directs et de référencement[35]. Il est également important d'établir des liens entre les secteurs qui ouvrant dans le domaine de la traite, la migration et la violence faite aux femmes, afin de garantir la disponibilité, l'accessibilité et la coordination des services essentiels[36].

L'accès aux services essentiels reste un défi dans de nombreux pays, car les femmes sont confrontées à une discrimination structurelle et systémique, et de multiples obstacles les empêchent de demander de l'aide, tant par des voies officielles que non-officielles[37]. Les barrières linguistiques et l'absence d'informations complètes et claires sur les moyens d'obtenir de l'aide, tout comme l'absence de documents requis, tels que la preuve de résidence, peuvent affecter l'accès aux services, notamment dans les pays où le statut de sans-papiers peut conduire à l'arrestation et à l'expulsion. Pour répondre à ces défis, plusieurs pays travaillent à l'élaboration ou au renforcement des politiques existantes pour permettre aux migrants victimes de violence, y compris ceux qui sont sans document, d'avoir accès au statut de résident. Au niveau de l'Union européenne, ces permis sont proposés en France, en Grèce, en Italie, aux Pays-Bas et en Espagne ; les Pays-Bas ont délivré le plus grand nombre de permis de séjour indépendants aux survivantes de violence domestique qui séjournaient initialement sous le permis du partenaire ou du conjoint[38].

Recommandations

Dans le but de réduire les risques de violence basée sur le genre et d'améliorer la fourniture et la coordination des services essentiels à toutes les étapes de la migration, les recommandations suivantes sont proposées :

ÉLABORER ET METTRE EN ŒUVRE DES LOIS ET DES POLITIQUES CIBLÉES

- ✓ Ratifier et mettre en œuvre les instruments internationaux et régionaux pertinents pour lutter contre la violence basée sur le genre à l'encontre des femmes migrantes, y compris les travailleuses migrantes.
- ✓ Revoir, modifier et harmoniser les politiques existantes en matière de migration, de travail, de violence basée sur le genre et de traite des personnes, pour prévenir et combattre la violence faite aux femmes migrantes, conformément aux cadres normatifs internationaux et régionaux, et appliquer une budgétisation sensible au genre afin de garantir des ressources suffisantes pour leur mise en œuvre.
- ✓ Élargir les voies d'admission et de séjour pour les femmes et les filles migrantes et les migrants LGBTIQ+ qui sont exposés ou ont été victimes de violence basée sur le genre.

- ✓ Donner des permis de séjour aux victimes et aux survivantes de violence domestique et de violence exercée par le partenaire intime, permettant aux migrants de quitter leur partenaire sans perdre leur permis de séjour familial ou la garde de leurs enfants.
- ✓ Promouvoir les dialogues multi-acteurs entre les acteurs intervenant dans les domaines de la migration, de l'égalité des sexes, du travail, de la violence basée sur le genre et de la traite des personnes, y compris les femmes migrantes et leurs organisations, afin d'élaborer des stratégies et des plans d'action coordonnés pour prévenir et combattre la violence basée sur le genre.

AMÉLIORER LES DONNÉES SUR LA VIOLENCE BASÉE SUR LE GENRE A L'ENCONTRE DES FEMMES MIGRANTES

- ✓ Collecter, analyser et diffuser des données ventilées par sexe et des statistiques de genre sur la violence basée sur le genre à l'encontre des femmes et filles migrantes.
- ✓ Standardiser la terminologie spécifique à la VBG, les outils de collecte de données et la classification des incidents afin d'harmoniser les données et la comparabilité entre les études et les régions.
- ✓ S'assurer de la mise en œuvre des mesures et des instruments de collecte, de stockage, de partage et de diffusion des données dans le respect de la loi, de l'éthique, de l'égalité des sexes et des droits de l'homme, conformément aux normes internationales en matière de vie privée et de confidentialité.

RENFORCER LA FOURNITURE DES SERVICES ESSENTIELS

- ✓ Garantir l'accès à des services essentiels coordonnés et de qualité pour les survivantes de violence basée sur le genre, quel que soit leur statut migratoire, fourni de façon à respecter les personnes en situation de handicap et les différences culturelles, afin de garantir un traitement équitable et digne à toutes les survivantes.
- ✓ Garantir l'accès à des informations fiables sur les services de lutte contre la VBG pour les survivantes, les familles et les communautés dans les pays d'origine, de transit et de destination, dans la(les) langue(s) pertinente(s) de la(des) population(s) migrante(s).
- ✓ Veiller à ce que les procédures opérationnelles standard et les voies de référencement nationales et locales en matière de VBG identifient les femmes migrantes et les migrants LGBTIQ+ comme étant particulièrement exposés à la violence basée sur le genre.
- ✓ Fournir aux prestataires de services sociaux, de santé et de justice des formations et des renforcements de capacités sensibles au genre sur les besoins spécifiques des femmes et filles migrantes, ainsi qu'aux gardes-frontières et aux forces de l'ordre sur la façon d'identifier et d'aider les femmes migrantes survivantes de violence, y compris à travers le référencement.
- ✓ Renforcer la gouvernance et la coordination des services essentiels par le biais d'accords régionaux, multilatéraux et/ou bilatéraux en matière de travail ou de protection sociale permettant de lutter contre la violence dont les travailleuses migrantes sont victimes.
- ✓ Favoriser les liens transfrontaliers avec les ambassades et les bureaux consulaires ainsi que les organisations de la société civile pour garantir la disponibilité et la coordination des services essentiels.
- ✓ Séparer les fonctions de contrôle de l'immigration de celle de la fourniture des services essentiels.

RENFORCER LA SENSIBILISATION ET L'INFORMATION SUR LA VIOLENCE BASÉE SUR LE GENRE

- ✓ Renforcer les séances d'orientation sensibles au genre à toutes les étapes de la migration et inclure les informations sur le risque de violence basée sur le genre, de traite, et sur la migration sûre.
- ✓ Encourager et appuyer la mise en place de réseaux de femmes migrantes dans les pays d'origine, de transit et de destination, et entre les pays, pour le soutien entre pairs et le partage d'informations. Financer les organisations de la société civile et les organisations de femmes pour leur fournir le cadre et le soutien nécessaires.
- ✓ Fournir au public, et plus particulièrement aux femmes qui envisagent de migrer et celles qui sont en transit ou dans les pays de destination, des informations précises et accessibles sur les risques de violence basée sur le genre et sur les moyens d'accéder aux services de protection.
- ✓ Renforcer la collaboration entre les acteurs du travail, de la migration et de la violence basée sur le genre, afin d'impliquer les recruteurs et les employeurs dans la lutte contre la violence basée sur le genre, notamment par l'information et le renforcement des capacités.

Notes de fin

1. World Health Organization. 2021. *Violence Against Women Prevalence Estimates, 2018* .
2. UN Women. 2020. « *Guidance note: Addressing the impacts of the COVID-19 pandemic on women migrant workers* ».
3. Dearden, K. et Dionis, M.S. 2018. « *How a lack of data is perpetuating the invisibility of migrant women's deaths* » 8 mars. Portail de données sur la migration. Projet de l'OIM sur les migrants disparus .
4. Assemblée Générale de l'ONU. 2019. *Violence à l'encontre des travailleuses migrantes : Rapport du Secrétaire-Général*. A/74/235 .
5. Inter-Agency Standing Committee. 2015. *Guidelines for Integrating Gender-Based Violence Interventions in Humanitarian Action* .
6. Lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres, intersexes, queer et autres identités .
7. Women's Refugee Commission. 2019. *"More Than One Million Pains": Sexual Violence Against Men and Boys on the Central Mediterranean Route to Italy*. March .
8. MSF. 2008. *No Choice: Somali and Ethiopian Refugees, Asylum Seekers, and Migrants Crossing The Gulf of Aden*. June .
9. ILO and UN Women. 2020. "*A Guidance Note to Develop Migration-Sensitive National Action Plans on Violence Against Women*".
10. UNHCR. 2020. *On this journey, no one cares if you live or die': Abuse, protection, and justice along routes between East and West Africa and Africa's Mediterranean coast* .
11. Danish Institute for International Studies. 2020. *'No Place for me Here': The challenges for Ethiopian male return migrants* .
12. Kuschminder, K. 2018. "Survival Strategies for Fleeing Eritrea". Refugees Deeply. 17 July.
13. Women in Migration Network. 2021. *Pas de frontières pour l'égalité : Cartographie mondiale des organisations intervenant dans la problématique du genre et de la migration* (Resume Operationnel) .
14. Robillard, C., McLaughlin, J., Cole, D.C., Vasilevska, B. et Gendron, R. 2018. « 'Prises dans les mêmes filets – Réflexions des prestataires de services sur la violence basée sur le genre et structurelle chez les femmes travailleuses étrangères temporaires au Canada. » Revue spécialisée dans les migrations internationales et l'intégration. 19(3): 583-606.
15. UN Women and ILO. 2019. *Handbook: Addressing violence and harassment against women in the world of work*.
16. Robillard, C., McLaughlin, J., Cole, D.C., Vasilevska, B. and Gendron, R. 2018. "'Caught in the Same Webs'—Service Providers' Insights on Gender-Based and Structural Violence Among Female Temporary Foreign Workers in Canada." Journal of International Migration and Integration. 19(3): 583-606 .
17. OIT. 2021. *Faire du travail décent une réalité pour les travailleurs domestiques. Progrès et perspectives dix ans après l'adoption de la convention (n° 189) sur les travailleuses et travailleurs domestiques, 2011 [Résumé analytique] (No. 189)*. Genève .
18. UNODC. 2020. *Global Report on Trafficking in Persons 2020* .
19. ICAT. 2020. "*Non-punishment of victims of trafficking*." Issue Brief 8 .
20. Voir Assemblée générale des Nations Unies. 2019. *Violence à l'encontre des femmes travailleuses migrantes : Rapport du Secrétaire-Général*. A/74/235 .
21. Mixed Migration Centre. 2021. "*4Mi snapshot: The impact of COVID-19 on refugee and migrant women in Tunisia*." March. North Africa .
22. ILO and UN Women. 2020. "*COVID-19 and Women Migrant Workers in Asia*".
23. OHCHR. 2020. "*COVID-19 Position paper: The impact and consequences of the COVID-19 pandemic on trafficked and exploited persons*" and ONU Femmes et BIDDH/OSCE. 2020. « *Guide pratique : Faire face aux nouvelles tendances de la traite des êtres humains et aux conséquences de la pandémie COVID 19* ».
24. UN Women. 2020. "*Rapid Assessment: Impact of COVID-19 on women's civil society organizations*." Action Brief, and ONU Femmes et BIDDH/OSCE. 2020. « *Guide pratique : Faire face aux nouvelles tendances de la traite des êtres humains et aux conséquences de la pandémie COVID 19* ».
25. Selon les données de recherche, les femmes migrantes résidant dans les zones cibles souffrent de violences physiques (20 % des recherches liées à la violence) et de violences sexuelles (20 %), mais seulement 20 % des recherches sont liées à la recherche d'une aide, ce qui indique que les survivantes peuvent renoncer à chercher de l'aide en raison des difficultés accrues, du manque d'informations ou du manque de confiance dans la fourniture de services basés sur la technologie .
26. Les services essentiels englobent un ensemble de services de base fournis par le secteur de la santé, les services sociaux, la police et le secteur de la justice. Ces services doivent, au minimum, garantir les droits, la sûreté et le bien-être de toute personne victime de violence basée sur le genre .
27. ONU Femmes. 2021. *Politiques et pratique : guide pour une mise en œuvre du pacte mondial pour les migrations sensible au genre* .
28. Pour plus d'informations sur les services essentiels pour les femmes et les filles victimes de violence, consultez la publication de ONU Femmes et al. 2015. Services essentiels pour les femmes et les filles victimes de violence. Eléments clés et directives de qualité. *Module 1 : Vue d'ensemble et introduction* .
29. UN Women et al. 2015. *Essential Services Package for Women and Girls Subject to Violence. Core Elements and Quality Guidelines* .
30. ILO and UN Women. 2020. "*Policy Brief: Coordinated Quality Services for Ending Violence against Women Migrant Workers*".
31. Le développement du guide et du protocole en Indonésie a été réalisé par ONU Femmes et l'OIT à travers l'initiative de l'UE et l'ONU Spotlight pour éliminer la violence à l'encontre des femmes et des filles, dans le cadre du programme « Safe and Fair : Realizing women migrant workers' rights and opportunities in the ASEAN region ».
32. UN Women Asia and the Pacific. 2020. "*New Guidelines Launched to Protect Women Migrant Workers' Rights from Violence during COVID-19*." 24 December. Press release .
33. IOM and the Ministry for Social Development of the Government of the Autonomous City of Buenos Aires. *Migrant Women and Gender Violence: Strategies and perspectives for interventions* .
34. Cette initiative est régulièrement organisée par le ministère des affaires étrangères du Vietnam, en partenariat avec ONU Femmes et OIT à travers l'initiative de l'UE et l'ONU Spotlight pour éliminer la violence à l'encontre des femmes et des filles, dans le cadre du programme « Safe and Fair : Realizing women migrant workers' rights and opportunities in the ASEAN region ».
35. UN Women Asia and the Pacific. 2019. "*Vietnamese diplomats learned new skills to boost the rights of women migrant workers*." 3 October. Press release .
36. ILO and UN Women. 2019. "*16 Essentials for quality multisectoral service provision to women migrant works subject to violence*".
37. Ibid.
38. Plateforme de Coopération internationale sur les sans-papiers. 2020. Une justice précaire ? Permis de séjour pour *les victimes de la criminalité en Europe* .

220 East 42nd Street
New York, New York 10017, USA
Tel: 646-781-4400
Fax: 646-781-4444
www.unwomen.org

ONU FEMMES

Photo: UNICEF / Tomislav Georgiev

Cette note d'orientation a été produite par Inkeri von Hase et Michael Stewart-Evans (Département Autonomisation économique, ONU Femmes), Valentina Volpe (ONU Femmes, Bureau régional Asie-Pacifique) et Katie Kuschminder (Maastricht Graduate School of Governance/UNU-MERIT), avec les contributions de Younghwa Choi (ONU Femmes, Bureau régional Asie-Pacifique), Alethia Jimenez et Michelle Mendes Meireles Silva (Département Lutte contre la violence faite aux femmes, ONU Femmes) et Dina Deligiorgis (Consultante senior Lutte contre la violence faite aux femmes).

La publication a été réalisée dans le cadre du projet Making Migration Safe for Women, financé par la République fédérale d'Allemagne.

coopération allemande
DEUTSCHE ZUSAMMENARBEIT

En partenariat avec :

WUN WORLDWIDE UNIVERSITIES NETWORK

UNITED NATIONS UNIVERSITY

European Union

Cette publication a été réalisée avec le soutien du programme « Safe and Fair » dans le cadre de l'Initiative Spotlight de l'Union européenne et des Nations Unies visant à éliminer la violence contre les femmes et les filles. Les opinions qui y sont exprimées ne peuvent en aucun cas être considérées comme reflétant l'opinion officielle de l'Union européenne.